
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du lundi 6 juillet 2026

Date de publication : 10/07/26



L'an deux mil vingt-six le six juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 30 juin 2026, se sont rassemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Stéphane BAUDRY, Président, Nathalie LIEVENS, Nathalie PETRAULT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Jean-Luc BARBIER, Mathieu BRONDEAU, Véronique COTILLON, Marie NAUDIN, Catherine PELAUD, Catherine PICHOT, Pierre-Michel PIED, Hélène SAINT-LARY

Excusés et Pouvoirs : Céline RIVOLET, Vice-Présidente, Christine HEINTZ, Vice-Présidente déléguée, Frédéric BOURGET, Laurent DUPUIS, Gaël JOSEPH, Morgane SEMERDJIAN, Sylvie VIVIER, Patricia CARRE, Nicolas FIQUET

Secrétaire de séance : Nathalie LIEVENS



Délibération N° 11-07-2026

CIAS HAUT VAL DE SEVRE - PROJET « GUINGUETTE »

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de ses actions collectives visant à lutter contre la précarité et à l'isolement, le Centre Intercommunal d'Action Sociale Haut Val de Sèvre renouvelle, pour la troisième année consécutive, le projet « Guinguette », qui se déroulera le 25 septembre 2026 au cloître de l'Abbaye de Saint-Maixent-l'École.

Soucieuse de favoriser l'accessibilité de cette action au plus grand nombre tout en maintenant une participation adaptée des usagers, la présidence propose d'adopter la grille tarifaire suivante :

- Tarif « grand public » : 18 €
- Tarif « public accompagné » (sur prescription d'un partenaire) : 10 €
- Tarif de 12 à 17 ans inclus : 5 €
- Tarif « bénéficiaire de l'ADA » : 2 €
- Participation au service de transport : 2 €

Par ailleurs, il est proposé d'accorder la gratuité :

- aux enfants de moins de 12 ans,
- aux chauffeurs participant au covoiturage avec leur véhicule personnel,
- aux bénévoles engagés dans l'organisation de l'événement.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **APPROUVE** la mise en œuvre de l'action « Guinguette » ;
- **VALIDE** la grille tarifaire afférente à ce projet ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter des financements et à déposer des demandes de subvention auprès de partenaires publics, privés et associatifs ;
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Président,
Stéphane BAUDRY



La secrétaire de séance,
Nathalie LIEVENS